

parce qu'à cet égard les besoins des uns et des autres étaient les mêmes. »

Il est de la plus haute importance de rappeler ici que ces terres ne furent données aux Barbares qu'afin de les engager à vivre en paix avec les habitants des provinces romaines, et à fournir des sujets et des soldats à l'Empire. Leurs rois eux-mêmes ne furent assez longtemps dans les Gaules que de simples gouverneurs militaires, dont l'autorité s'étendait uniquement sur les troupes, et qui n'avaient rien à voir dans le gouvernement civil. Quand, plus tard, ces princes se furent déclarés indépendants et rendus souverains des provinces, dont eux et les leurs ne formaient véritablement que la garnison, ils se gardèrent bien de troubler les Romains dans leurs propriétés ; ils respectèrent leurs usages, leurs lois, leur religion, et ils les firent participer à toutes les charges, à tous les honneurs de l'État. Les Codes des Bourguignons et des Visigoths ne laissent aucun doute à ce sujet.

C'est encore un fait certain que l'autorité des rois barbares était de la plus grande douceur et de la plus grande équité, tandis que, dans les provinces demeurées soumises à l'Empire, les agents du pouvoir étaient d'une rigueur, d'une dureté, d'une tyrannie sans exemple. On peut voir là-dessus ce qu'a écrit Salvien, prêtre de Marseille, lequel était contemporain des invasions successives qui eurent lieu dans les quinze premières années du V^e siècle.

« Les citoyens, dit-il, sont dépouillés de leurs biens, les veuves gémissent, les orphelins sont, pour ainsi dire, foulés aux pieds. Cette iniquité ne règne point parmi les Goths : aussi tous les Romains, qui vivent sous leur domination, demandent-ils au ciel, comme une grande grâce, de ne retourner jamais sous l'obéissance des officiers de l'Empereur. En effet, loin de voir nos compatriotes qui habitent les lieux où les Barbares sont les maîtres, abandonner leurs domiciles pour se